
États financiers de Les YMCA du Québec

31 décembre 2018

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière.....	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires.....	7-14

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Les YMCA du Québec

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Les YMCA du Québec (le « YMCA »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2018, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du YMCA au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du YMCA conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport à la communauté, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport à la communauté avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du YMCA à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le YMCA ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du YMCA.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du YMCA.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du YMCA à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le YMCA à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte s.é.n.c.r.c. /s.r.l.*¹

Le 20 mars 2019

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120628

Les YMCA du Québec

État des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2018

Notes	2018	2017
	\$	\$
Produits		
Activités des programmes	29 848 563	29 265 170
Subventions pour programmes	21 207 749	19 873 421
Loyer	1 602 418	1 635 732
Subventions pour les installations	1 915 939	1 774 401
Subventions pour les installations – intérêts	193 299	240 905
Dons de la Fondation des YMCA du Québec	1 185 891	1 035 251
Centraide du Grand Montréal	1 786 248	1 618 852
Revenus de placement	167 478	98 884
	57 907 585	55 542 616
Charges		
Salaires et charges sociales	33 676 984	30 423 265
Dépenses liées aux programmes	4 991 315	4 595 958
Réparations et remplacements, fournitures d'entretien et contrats de service	6 408 339	5 420 111
Chauffage et électricité	1 657 672	1 637 890
Frais de location	1 138 090	1 124 927
Dépenses de bureau	966 337	970 439
Honoraires	1 449 182	1 037 128
Frais de promotion	739 946	642 059
Frais d'employés et perfectionnement du personnel	791 708	642 264
Assurances et taxes	788 398	759 895
Frais bancaires	346 998	323 732
Honoraires versés à YMCA Canada et autres cotisations	686 882	629 888
Créances douteuses	141 578	143 716
Autres charges	344 696	106 154
	54 128 125	48 457 426
Excédent des produits sur les charges avant les éléments suivants	3 779 460	7 085 190
Intérêts des emprunts hypothécaires et autres coûts de financement	(310 436)	(376 746)
Amortissement des immobilisations corporelles	(3 304 786)	(3 421 445)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	1 530 294	1 522 578
Excédent des produits sur les charges avant la variation de la juste valeur des contrats d'échange de taux d'intérêt et la radiation de l'avance à recevoir de la Fondation des YMCA du Québec	1 694 532	4 809 577
Variation de la juste valeur des contrats d'échange de taux d'intérêt	12 775	150 216
Radiation de l'avance à recevoir de la Fondation des YMCA du Québec	—	(1 118 727)
Excédent des produits sur les charges	1 707 307	3 841 066

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Les YMCA du Québec
État de l'évolution de l'actif net
 Exercice terminé le 31 décembre 2018

	Investi en immobili- sations	Grevé d'une affectation d'origine interne	Non grevé d'affectations	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 décembre 2016	10 780 632	—	3 637 962	14 418 594
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(1 748 651) ⁽¹⁾	—	5 589 717	3 841 066
Investissement en immobilisations	2 323 501 ⁽²⁾	—	(2 323 501)	—
Virement	—	2 000 000	(2 000 000)	—
Solde au 31 décembre 2017	11 355 482⁽³⁾	2 000 000	4 904 178	18 259 660
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(1 762 405)⁽¹⁾	—	3 469 712	1 707 307
Investissement en immobilisations	3 455 378⁽²⁾	—	(3 455 378)	—
Solde au 31 décembre 2018	13 048 455⁽³⁾	2 000 000	4 918 512	19 966 967

	2018	2017
	\$	\$
(1) Ventilation :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(3 304 786)	(3 421 445)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(688)	—
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	1 530 294	1 522 578
Variation de la juste valeur des contrats d'échange de taux d'intérêt	12 775	150 216
	(1 762 405)	(1 748 651)
(2) Ventilation :		
Encaissement des subventions à recevoir	(1 379 640)	(1 332 885)
Acquisition d'immobilisations corporelles	2 300 763	1 891 859
Acquisition d'immobilisations incorporelles	814 691	648 559
Remboursement de la dette	2 441 738	1 806 874
Augmentation de la dette	(605 200)	(520 483)
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(116 974)	(170 423)
	3 455 378	2 323 501
(3) Ventilation :		
Subventions à recevoir à court terme	1 351 883	1 379 640
Subventions à recevoir à long terme	2 958 869	4 310 752
Contrats d'échange de taux d'intérêt	3 925	(8 850)
Immobilisations corporelles	32 597 886	33 601 909
Immobilisations incorporelles	1 796 995	982 992
Tranche à court terme de la dette	(1 945 648)	(1 936 332)
Dette	(6 312 053)	(8 157 907)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(17 403 402)	(18 816 722)
	13 048 455	11 355 482

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Les YMCA du Québec
État de la situation financière
 au 31 décembre 2018

	Notes	2018	2017
		\$	\$
Actif			
À court terme			
Encaisse		1 507 157	1 368 857
Placements	3	7 727 657	7 687 210
Débiteurs	4	2 764 752	3 375 072
Subventions à recevoir	7	1 351 883	1 379 640
Somme à recevoir de la Fondation des YMCA du Québec	10	1 049 724	1 023 553
Fournitures et charges payées d'avance		893 688	627 646
		15 294 861	15 461 978
Placements	3	1 519 905	1 541 811
Subventions à recevoir	7	2 958 869	4 310 752
Contrats d'échange de taux d'intérêt		3 925	—
Immobilisations corporelles	5	32 597 886	33 601 909
Immobilisations incorporelles	6	1 796 995	982 992
		54 172 441	55 899 442
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer		4 740 331	5 090 576
Produits reportés liés à des activités de programmes		2 177 292	1 726 132
Autres produits reportés		1 626 748	1 903 263
Tranche à court terme de la dette	7	1 945 648	1 936 332
		10 490 019	10 656 303
Dette	7	6 312 053	8 157 907
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	8	17 403 402	18 816 722
Contrats d'échange de taux d'intérêt		—	8 850
		34 205 474	37 639 782
Engagements	12		
Actif net			
Investi en immobilisations		13 048 455	11 355 482
Grevé d'une affectation d'origine interne	13	2 000 000	2 000 000
Non grevé d'affectations		4 918 512	4 904 178
		19 966 967	18 259 660
		54 172 441	55 899 442

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

_____  _____, administrateur
 _____  _____, administrateur

Les YMCA du Québec

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2018

Notes	2018	2017
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	1 707 307	3 841 066
Ajustements pour :		
Variation de la juste valeur des placements	24 202	13 111
Amortissement des immobilisations corporelles	3 304 786	3 421 445
Amortissement des immobilisations incorporelles	688	—
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(1 530 294)	(1 522 578)
Variation de la juste valeur des contrats d'échange de taux d'intérêt	(12 775)	(150 216)
Radiation de l'avance à recevoir de la Fondation des YMCA du Québec	—	1 118 727
	3 493 914	6 721 555
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement	11 168 678	(1 067 093)
	3 662 592	5 654 462
Activités d'investissement		
Augmentation de la somme à recevoir de la Fondation des YMCA du Québec	(26 171)	(104 451)
Acquisition de placements	(42 743)	(5 091 502)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 300 763)	(1 891 859)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(209 491)	(128 076)
	(2 579 168)	(7 215 888)
Activités de financement		
Encaissement des subventions à recevoir	1 379 640	1 332 885
Remboursement de la dette	(2 441 738)	(1 806 874)
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	116 974	170 423
	(945 124)	(303 566)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	138 300	(1 864 992)
Encaisse au début	1 368 857	3 233 849
Encaisse à la fin	1 507 157	1 368 857

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et nature des activités

Les YMCA du Québec (le « YMCA ») est un organisme de bienfaisance voué à l'épanouissement du corps, de l'intelligence et de l'esprit de chacun ainsi qu'au développement de l'autonomie des personnes, des familles et des collectivités.

Par ses interventions, ses programmes et ses services, le YMCA vise à répondre aux besoins et aux attentes de la communauté. Il travaille de concert avec les personnes des communautés locales et des pays en développement, en vue d'obtenir la justice sociale et la maîtrise du milieu de vie.

Le YMCA a été constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec) et est reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Constatation des produits

Le YMCA applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si son recouvrement est raisonnablement assuré.

Les apports affectés aux immobilisations corporelles sont reportés et constatés à titre de produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquises afférentes à ces apports.

Les revenus afférents aux activités des programmes sont comptabilisés lorsque les services sous-jacents à ces revenus ont été rendus.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où le YMCA devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur, qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés à la cession et les gains et pertes non réalisés, sont incluses dans les revenus de placement.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé dans l'état des résultats à titre de produit ou de charge d'intérêts.

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement, le YMCA comptabilise dans l'état des résultats une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et lorsque la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Contrats d'échange de taux d'intérêt

Le YMCA recourt à des contrats d'échange de taux d'intérêt pour gérer son risque de taux d'intérêt afférent aux acceptations bancaires. Le YMCA a choisi de ne pas préparer la documentation requise pour l'application de la comptabilité de couverture.

Par conséquent, les contrats d'échange de taux d'intérêt sont constatés à la juste valeur à l'état de la situation financière à titre de passif. La juste valeur est déterminée à partir des cotes boursières et des cours obtenus d'institutions financières pour des instruments financiers dérivés identiques ou semblables. La variation de la juste valeur des contrats d'échange de taux d'intérêt est présentée à l'état des résultats à titre de variation de la juste valeur des contrats d'échange de taux d'intérêt.

Fournitures

Les fournitures sont évaluées au moindre du coût et de la valeur de remplacement. La méthode du premier entré, premier sorti est utilisée dans le calcul du coût.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, comptabilisées au coût, sont amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées suivantes :

Bâtiments	25 et 40 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Rénovations majeures	10 ans
Véhicules, mobilier et matériel	3 à 5 ans

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, constituées d'un logiciel d'inscription et d'un autre logiciel, sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans. L'amortissement du logiciel d'inscription débutera lors de sa mise en service.

Produits reportés liés à des activités de programmes

Les produits reportés liés à des activités de programmes proviennent des programmes de développement communautaire qui sont financés au moyen de subventions gouvernementales, d'apports de divers bailleurs de fonds et des dons de la Fondation des YMCA du Québec.

Autres produits reportés

Les autres produits reportés représentent des sommes reçues dont les services seront rendus au cours de l'exercice suivant.

2. Méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Placements

	2018	2017
	\$	\$
Dépôt à terme, 1,05 %, échéant en février 2020 (au 31 décembre 2017 : 1,05 %, échéant en août 2018)	100 000	100 000
Certificats de placement garantis, 1,90 % à 2,10 %, échéant jusqu'en octobre 2019 (au 31 décembre 2017 : 0,89 % à 1,37 %, échéant jusqu'en décembre 2018)	5 029 160	5 020 202
Fonds communs diversifiés	4 118 402	4 108 819
	9 247 562	9 229 021
Tranche à court terme	7 727 657	7 687 210
	1 519 905	1 541 811

4. Débiteurs

	2018	2017
	\$	\$
Clients	283 234	179 226
Provision pour créances douteuses	(93 700)	(72 100)
	189 534	107 126
Intérêts courus à recevoir relatifs aux dettes subventionnées	114 462	149 519
Bailleurs de fonds pour les programmes communautaires et autres	2 460 756	3 118 427
	2 764 752	3 375 072

5. Immobilisations corporelles

	2018			2017
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrains	2 601 730	—	2 601 730	2 601 730
Bâtiments, améliorations locatives et rénovations majeures	84 272 733	55 460 645	28 812 088	29 895 881
Véhicules, mobilier et matériel	9 916 553	8 732 485	1 184 068	1 104 298
	96 791 016	64 193 130	32 597 886	33 601 909

6. Immobilisations incorporelles

	2018			2017
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Logiciel d'inscription	1 712 105	—	1 712 105	982 992
Autre logiciel	85 578	688	84 890	—
	1 797 683	688	1 796 995	982 992

7. Dette

	2018	2017
	\$	\$
Acceptations bancaires liées au Centre YMCA Cartierville	4 737 431	5 172 682
Billet à payer lié au Centre YMCA Cartierville	2 609 140	3 400 891
Emprunt hypothécaire lié au Centre YMCA du Parc	426 179	920 790
Emprunt à YMCA Canada	484 951	599 876
	8 257 701	10 094 239
Tranche à court terme	1 945 648	1 936 332
Tranche à long terme	6 312 053	8 157 907

Les versements de capital requis au cours des prochains exercices sont les suivants :

	\$
2019	1 945 648
2020	5 296 463
2021	1 015 590

7. Dette (suite)

Acceptations bancaires liées au Centre YMCA Cartierville

En vertu d'une convention de crédit, le YMCA a obtenu, le 31 mars 2010, des facilités de crédit d'un montant initial de 7 000 000 \$ et de 964 000 \$ pour des périodes de 7 ans et de 5 ans, respectivement, lui permettant d'effectuer des emprunts sous la forme d'acceptations bancaires à escomptes d'une durée pouvant varier entre un mois et un an. Ces facilités de crédit, d'un montant de 5 552 770 \$ et de 486 587 \$, ont été renouvelées au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015. Elles viennent à échéance le 30 novembre 2020 et le 30 juin 2020.

Les acceptations bancaires à escomptes liées au Centre YMCA Cartierville détenues au 31 décembre 2018 sont d'une durée d'un mois, de valeurs nominales de 4 570 554 \$ et de 166 877 \$, portent intérêt au taux effectif de 2,15 % majoré des frais d'estampillage de 0,93 % et sont venues à échéance le 30 janvier 2019. Afin de couvrir le risque lié aux fluctuations éventuelles des taux d'intérêt sur ces acceptations bancaires, le YMCA a conclu des contrats d'échange de taux d'intérêt. Ces contrats dérivés sont établis comme suit :

- a) Montant nominal initial de 5 552 770 \$, réduit périodiquement selon un échéancier prédéterminé jusqu'à son échéance prévue le 30 novembre 2020, portant intérêt au taux fixe de 3,08 % en échange de la réception d'un taux d'intérêt variable basé sur le taux CDOR un mois. De ce montant, une somme initiale de 1 957 430 \$ est subventionnée par un organisme externe;
- b) Montant nominal de 486 587 \$, réduit périodiquement selon un échéancier prédéterminé jusqu'à son échéance prévue le 30 juin 2020, portant intérêt au taux fixe de 3,08 % en échange de la réception d'un taux d'intérêt variable basé sur le taux CDOR un mois.

Le maintien de ce financement est sujet au respect par le YMCA de ratios financiers liés à la couverture du service de la dette et au maintien d'un montant minimal d'avoir net. Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2018.

Billet à payer lié au Centre YMCA Cartierville

Ce billet à payer, portant intérêt au taux de 4,77 %, est remboursable par versements annuels égaux de 953 973 \$, incluant les intérêts, et il échoit en janvier 2021.

Une subvention du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour ce projet permet de rembourser cet emprunt.

Le maintien de ce financement est sujet au respect par le YMCA des mêmes ratios financiers que les acceptations bancaires liées au Centre YMCA Cartierville. Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2018.

Emprunt hypothécaire lié au Centre YMCA du Parc

Le YMCA a conclu une entente avec un organisme subventionneur (l'« Organisme ») selon laquelle l'Organisme s'engage à effectuer les paiements de l'emprunt hypothécaire (capital et intérêts) lié à la construction du Centre YMCA du Parc. L'emprunt hypothécaire porte intérêt au taux de 3,63 % et il échoit en octobre 2019.

Emprunt à YMCA Canada

YMCA Canada a consenti un prêt au YMCA dans le cadre du projet de remplacement du logiciel d'inscription. Le solde à payer ne porte pas intérêt et est remboursable par mensualités variables venant à échéance en 2021.

7. Dette (suite)

Subventions à recevoir afférentes aux dettes subventionnées

Le solde des subventions à recevoir d'un montant de 4 310 752 \$ (5 690 392 \$ en 2017) relatif aux dettes subventionnées est présenté comme suit :

	2018	2017
	\$	\$
Subventions à recevoir à court terme	1 351 883	1 379 640
Subventions à recevoir à long terme	2 958 869	4 310 752

Les organismes subventionneurs ont également accepté de payer les intérêts se rattachant aux dettes subventionnées. La charge d'intérêts subventionnée s'élève à 193 299 \$ (240 905 \$ en 2017).

8. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles sont des apports reçus de la Fondation des YMCA du Québec, d'organismes gouvernementaux, de la Ville de Montréal et d'une société privée. Ces apports visent principalement les immeubles du Centre YMCA Cartierville, du Centre YMCA du Parc, du Centre YMCA Centre-Ville, du Centre YMCA de l'ouest de l'île de Montréal, du camp YMCA Kanawana et des améliorations apportées à une garderie. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2018	2017
	\$	\$
Solde au début	18 816 722	20 168 877
Apports reçus au cours de l'exercice	116 974	170 423
Amortissement de l'exercice	(1 530 294)	(1 522 578)
Solde à la fin	17 403 402	18 816 722

9. Lettre de garantie

En vertu d'une entente entre la Ville de Montréal et le Centre YMCA Centre-Ville, le YMCA a émis une lettre de garantie de 100 000 \$ en faveur de la Ville de Montréal. Cette lettre de garantie vient à échéance en 2019 et est garantie par un dépôt à terme du même montant.

10. Fondation des YMCA du Québec

Les états financiers n'incluent pas les actifs, les passifs, ni les activités de la Fondation des YMCA du Québec (la « Fondation »). La Fondation a été établie dans le but de s'occuper des activités de financement du YMCA, qui, par conséquent, détient un intérêt économique dans cette fondation.

Au cours de l'exercice, le YMCA a comptabilisé un revenu de 1 185 891 \$ (1 035 251 \$ en 2017), des apports reportés afférents aux immobilisations de 18 615 \$ (118 823 \$ en 2017) et il a reporté des produits liés à des activités de programmes de 402 467 \$ (237 851 \$ en 2017) pour un total de 1 606 973 \$ (1 391 925 \$ en 2017) provenant de la Fondation.

10. Fondation des YMCA du Québec (suite)

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui représente le montant de la contrepartie établi et accepté par les parties.

Le tableau suivant présente le sommaire de la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2018, ainsi que les résultats de ses activités de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 :

	2018	2017
	\$	\$
Situation financière		
Total de l'actif	7 039 094	7 362 499
Total du passif	1 722 678	1 915 190
Total des soldes de fonds	5 316 416	5 447 309

Le passif inclut un montant total de 1 049 724 \$ (1 023 553 \$ en 2017) payable au YMCA.

	2018	2017
	\$	\$
Résultat des activités de fonctionnement		
Soldes de fonds au début	5 447 309	4 637 696
Total des produits autres que les dotations	2 438 633	3 134 213
Dotations	41 102	35 866
Total des charges et des dons	(2 610 628)	(2 360 466)
(Diminution) augmentation nette des fonds	(130 893)	809 613
Soldes de fonds à la fin	5 316 416	5 447 309

11. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement

	2018	2017
	\$	\$
Débiteurs	610 320	(925 979)
Fournitures et charges payées d'avance	(266 042)	(64 314)
Créditeurs et charges à payer	(350 245)	639 265
Produits reportés liés à des activités des programmes	451 160	(533 844)
Autres produits reportés	(276 515)	(182 221)
	168 678	(1 067 093)

Opérations sans effet sur l'encaisse

Des acquisitions d'immobilisations incorporelles ont été financées par une nouvelle dette d'un montant de 605 200 \$ (520 483 \$ en 2017).

12. Engagements

Le YMCA s'est engagé à louer des locaux en vertu de baux et il a signé des contrats de service avec des fournisseurs qui viennent à échéance jusqu'en 2023. Les versements futurs s'élèveront à 14 111 292 \$ et comprennent les paiements suivants pour les prochains exercices :

	\$
2019	4 880 507
2020	4 162 841
2021	3 254 093
2022	1 711 163
2023	102 688

13. Actif net grevé d'une affectation d'origine interne

Cette affectation représente les ressources réservées par le conseil d'administration pour la réalisation de certains projets d'investissement dans le parc immobilier du YMCA.

14. Aide financière

En tant qu'organisme de bienfaisance, le YMCA offre un programme d'aide financière à sa clientèle qui répond à des critères précis. L'accès pour tous permet à des individus ne disposant pas de ressources financières suffisantes d'avoir accès à ces activités communautaires ou physiques à tarif réduit. Ce montant totalise 1 275 129 \$ en 2018 (1 160 631 \$ en 2017).

15. Instruments financiers

En raison de ses actifs et passifs financiers, le YMCA est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers.

Risque de crédit

Le YMCA consent du crédit à ses usagers dans le cours normal de ses activités et maintient des provisions pour créances douteuses, le cas échéant.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque auquel les placements en fonds communs diversifiés sont exposés et qui découle des fluctuations du taux d'intérêt, des taux de change, des indices boursiers et du degré de volatilité de ces taux et indices.

Risque de taux d'intérêt

Une tranche de la dette porte intérêt à taux fixe, alors que les intérêts relatifs à l'autre tranche sont subventionnés. Conséquemment, les risques de trésorerie sont minimes.

Le YMCA est exposé au risque de taux d'intérêt découlant des variations dans le taux de base, puisque les acceptations bancaires portent intérêt à taux variable. Afin de gérer cette volatilité, le YMCA a des contrats d'échange de taux d'intérêt dans le but de fixer les taux d'intérêt des acceptations bancaires à 3,08 % et qui viennent à échéance au 30 juin 2020 et au 30 novembre 2020.